

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Arab Tunisian Bank -ATB-

Siège social : 9, rue Hédi Noura – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr. Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI et Mr Chérif Ben ZINA.

Bilan

Arrêté au 30 JUIN 2017

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	219 115	49 451	90 520
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	277 376	238 424	272 416
Créances sur la clientèle	3	3 876 237	3 446 327	3 654 368
Portefeuille-titres commercial	4	946 093	1 024 485	835 510
Portefeuille d'investissement	5	481 164	464 599	461 904
Valeurs immobilisées	6	66 227	65 987	64 514
Autres actifs	7	35 338	20 139	40 640
TOTAL ACTIF		5 901 550	5 309 412	5 419 872
PASSIF				
Banque centrale et CCP		834 000	900 000	470 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	206 762	47 824	95 197
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	4 068 080	3 627 114	4 082 787
Emprunts et ressources spéciales	10	165 019	135 783	149 186
Autres passifs	11	67 838	60 271	67 670
TOTAL PASSIF		5 341 699	4 770 992	4 864 839
CAPITAUX PROPRES				
	12			
Capital		100 000	100 000	100 000
Réserves		431 988	408 838	408 838
Résultats reportés		45	7	7
Modifications comptables		-	-	-
Résultat de l'exercice		27 818	29 575	46 187
TOTAL CAPITAUX PROPRES		559 850	538 420	555 032
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 901 550	5 309 412	5 419 872

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 30 JUIN 2017

(Unité : en 1000 DT)

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
Cautions, avals et autres garanties données	496 061	477 011	499 920
Crédits documentaires	315 669	328 248	275 191
Actifs donnés en garantie	835 000	900 000	470 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 646 730	1 705 259	1 245 111
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement donnés	245 230	262 685	150 511
Engagements sur titres	500	1 111	500
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	245 730	263 796	151 011
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
Garanties reçues	378 641	369 638	373 203

Etat de résultat
Période du 01.01.2017 au 30.06.2017
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Période du 01.01.2017 au 30.06.2017	Période du 01.01.2016 au 30.06.2016	Exercice 2016
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts et revenus assimilés	13	124 117	112 022	240 011
Commissions (en produits)	14	28 438	26 594	54 618
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	15	41 129	35 471	68 096
Revenus du portefeuille d'investissement	16	9 595	11 783	19 464
Total produits d'exploitation bancaire		203 279	185 870	382 189
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts encourus et charges assimilées	17	85 666	78 214	160 116
Commissions encourues		4 077	4 461	9 723
Total charges d'exploitation bancaire		89 743	82 675	169 839
PRODUIT NET BANCAIRE		113 536	103 195	212 350
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	18	(14 427)	(11 994)	(33 078)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	19	(6 223)	(2 570)	(6 672)
Autres produits d'exploitation		53	54	108
Frais de Personnel	20	(39 525)	(35 693)	(74 207)
Charges générales d'exploitation	21	(18 106)	(16 572)	(35 555)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(6 174)	(5 712)	(11 769)
RESULTAT D'EXPLOITATION		29 134	30 707	51 177
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(151)	97	150
Impôt sur les bénéfices		(1 165)	(1 228)	(1 747)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		27 818	29 575	49 580
Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	(3 393)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		27 818	29 575	46 187
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	-	
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		27 818	29 575	46 187

Etat des flux de trésorerie
Période du 01.01.2017 au 30.06.2017
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Période du 01.01.2017 au 30.06.2017	Période du 01.01.2016 au 30.06.2016	Exercice 2016
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		196 188	182 329	368 176
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(91 640)	(81 815)	(168 888)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		45 187	8 626	10 087
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(238 550)	(134 552)	(339 983)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(35 430)	(249 924)	212 290
Titres de placement		(108 937)	(3 117)	191 996
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(38 810)	(33 811)	(71 318)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		6 792	34 920	(28 509)
Impôt sur les sociétés		(4 680)	(1 603)	(2 523)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(269 880)	(278 948)	171 328
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		16 811	16 500	19 649
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(31 637)	(29 527)	(26 554)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(6 877)	(6 442)	(10 375)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(21 703)	(19 469)	(17 281)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission d'emprunts \ Remboursement d'emprunt		(7 647)	(8 347)	(8 347)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		25 695	12 703	22 834
Dividendes versés		(23 000)	(23 000)	(23 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(4 952)	(18 644)	(8 513)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(296 535)	(317 061)	145 535
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(249 767)	(395 302)	(395 302)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	(546 302)	(712 363)	(249 767)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 30 juin 2017, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 30.06.2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;

- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ **Provisions collectives :**

Provisions collectives:

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2016.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2016. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2017 sur la même proportion en 2016. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique**

En application de la circulaire BCT n°2015-12 telle que modifiée et complétée par la circulaire n°2017-05, la banque a maintenu la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de ladite circulaire.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

3. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 219 115 KDT au 30 juin 2017 contre 49 451 KDT au 30 juin 2016 et 90 520 KDT au 31 décembre 2016.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Caisse	36 287	29 857	31 396
Compte courant BCT	182 804	19 570	59 083
Compte courant postal	20	20	20
Traveller's Chèques	4	4	4
IBS Transport de fonds	-	-	17
Total général	219 115	49 451	90 520

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 277 376 KDT au 30 juin 2017 contre 238 424 KDT au 30 juin 2016 et 272 416 KDT au 31 décembre 2016.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
DAV auprès des banques	63 702	77 412	69 599
Prêts BCT	-	-	32 197
Prêts interbancaire	60 900	21 500	92 116
Prêts en devises	145 237	86 048	26 000
Prêts accordés aux établissements financiers(*)	-	44 737	42 721
C.C.ste de leasing	6 804	8 290	8 849
Créances rattachées	733	437	934
Total	277 376	238 424	272 416

(*) Au 30 juin 2017, les créances sur les établissements bancaires et financiers ne tiennent pas compte du reclassement des crédits octroyés aux établissements financiers pour un montant de 41 403 présentées au niveau de la rubrique AC 3 « Créances à la clientèle ».

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 30 juin 2017 un solde net de 3 876 237 KDT contre 3 446 327 KDT au 30 juin 2016 et 3 654 368 KDT au 31 décembre 2016.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Comptes ordinaires débiteurs	550 514	483 930	445 560
Portefeuille escompte	297 281	257 712	328 024
Créances à la clientèle non échues	2 881 835	2 559 927	2 794 670
Créances douteuses et litigieuses	183 839	184 220	165 805
Produits à percevoir	26 893	19 668	24 142
Produits perçus d'avances	(6 068)	(3 510)	(4 965)
Créances impayées	228 794	207 462	169 586
Total brut des crédits accordés à la clientèle	4 163 088	3 709 409	3 922 822
Avances sur placements à terme	13 578	14 926	10 954
Créances rattachées sur avances placements à terme	4 382	3 582	4 539
Autres créances	1 139	2 542	1 683
Total Autres créances	19 099	21 050	17 176
Total Brut des créances sur la clientèle	4 182 187	3 730 459	3 939 998
Provisions et Agios réservés	(305 950)	(284 132)	(285 630)
Total Provisions et Agios	(305 950)	(284 132)	(285 630)
Total net des créances sur la clientèle	3 876 237	3 446 327	3 654 368

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève au 30 juin 2017 à 946 093 KDT contre 1 024 485 KDT au 30 juin 2016 et 835 510 KDT au 31 décembre 2016.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Bons de trésors	920 129	1 000 660	809 762
Décotes	(2 353)	(4 799)	(1 992)
Primes	8 401	7 637	5 441
Créances et dettes rattachées	19 916	20 987	22 299
Total général	946 093	1 024 485	835 510

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève au 30 juin 2017 à 481 164 KDT contre 464 599 au 30 juin 2016 et 461 904 KDT au 31 décembre 2016.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Titres d'investissement	98 163	108 440	104 348
SICAR fond gérés	340 650	307 346	307 346
Titres de participations	42 024	36 435	37 556
Parts dans les entreprises liées	30 778	30 728	30 728
Participations en rétrocessions	1 630	1 630	1 630
Créances rattachées	10 373	11 628	16 258
Total brut du portefeuille d'investissement	523 618	496 207	497 866
Provisions	(36 498)	(26 172)	(30 275)
Plus-value réservées	(5 956)	(5 436)	(5 686)
Total Provision et plus-value réservées	(42 454)	(31 608)	(35 961)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	481 164	464 599	461 904

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 30 juin 2017 à 66 227 KDT contre 65 987 au 30 juin 2016 et 64 514 KDT au 31 décembre 2016.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.16	Acquisition	Cession	VB au 30.06.17	Amortissements cumulés	Reprises	V Nette au 30.06.17
Terrains	5 036	0	0	5 036	0	0	5 036
Immeubles	25 515	365	0	25 880	14 151	0	11 729
Matériels et Mobiliers	8 077	185	3	8 259	5 606	2	2 655
Matériels informatiques	36 581	2 207	60	38 728	30 089	10	8 649
Matériels roulants	9 709	291	553	9 447	7 034	553	2 966
Matériels de sécurité	4 488	77	0	4 565	2 188	0	2 377
Logiciels informatiques	26 688	2 303	0	28 991	19 683	0	9 308
AAI	48 088	697	2	48 783	34 775	0	14 008
Autres Immobilisations	8 194	2 391	1021	9 564	65	0	9 499
Total	172 376	8 516	1 639	179 253	113 591	565	66 227

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 30 juin 2017 à 35 338 KDT contre 20 139 au 30 juin 2016 et 40 640 KDT au 31 décembre 2016 détaillée comme suit :

Désignation	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Comptes d'attente	8 430	(5 258)	16 234
Crédits & Avances aux personnels	21 084	18 238	18 236
Impôts actif	2 798	5 293	3 192
Stocks Imprimés & Fournitures	1 188	846	1 479
Charges à répartir	1 533	699	1 178
Crédits pris en charges par l'état	305	321	321
Total général	35 338	20 139	40 640

3.2 PASSIF**Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont atteint 206 762 KDT au 30 juin 2017 contre 47 824 KDT au 30 juin 2016 et 95 197 KDT au 31 décembre 2016.

Désignation	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Dépôts à vue	26 403	9 002	75 785
Emprunts	177 147	38 818	15 905
Dettes rattachées	3 212	4	3 507
Total	206 762	47 824	95 197

Note 9 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 4 068 080 KDT au 30 juin 2017 contre 3 627 114 KDT au 30 juin 2016 et 4 082 787 KDT au 31 décembre 2016.

Désignation	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Dépôts à vue	1 589 373	1 215 171	1 372 768
Dépôts à terme	1 328 546	1 376 240	1 595 012
Comptes d'épargne	906 505	803 442	890 793
Autres sommes dues à la clientèle	228 843	219 055	211 725
Dettes rattachées	14 813	13 206	12 489
Total	4 068 080	3 627 114	4 082 787

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 165 019 KDT au 30 juin 2017 contre 135 783 KDT au 30 juin 2016 et 149 186 KDT au 31 décembre 2016.

Désignation	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Emprunt obligataires	44 112	51 759	51 759
Lignes de crédit extérieures	118 004	81 436	92 324
Dotations FONAPRA	1 691	1 572	1 644
Dotations FOPRODI	290	290	322
Intérêts courus	922	726	3 137
Total	165 019	135 783	149 186

Note 11 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève au 30 juin 2017 à 67 838 KDT contre 60 271 KDT au 30 juin 2016 et 67 670 KDT au 31 décembre 2016 détaillée comme suit :

Désignation	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Frais liés au personnel	16 665	14 219	20 689
Divers frais à payer	19 035	16 127	12 266
Impôts passif	8 939	10 594	16 002
Provisions pour risques et charges	12 069	10 318	10 919
Comptes d'attente	11 130	9 013	7 795
Total	67 838	60 271	67 670

3.3 CAPITAUX PROPRES**Note 12 : Capitaux propres**

A la date du 30 juin 2017, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres ont atteint 559 851 KDT à fin juin 2017 contre 538 420 KDT à fin juin 2016 et 532 032 KDT à fin 2016 (après affectation) ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonorés disponible	Réserve pour Réinvest exonorés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2016 Avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	94 465	167 275	2 790	1 185	7	46 187	555 032
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(19 850)					19 850	0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2016											
- Réserve pour réinvestissement						43 000				(43 000)	0
-Dividendes										(23 000)	(23 000)
-Résultats reportés									37	(37)	0
Solde au 31.12.2016 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	74 615	210 275	2 790	1 185	44	0	532 032
Résultat net 30.06.2017										27 818	27 818
Solde au 30.06.2017	100 000	128 904	10 000	4 219	74 615	210 275	2 790	1 185	44	27 818	559 850

ETAT DE RESULTAT

Note 13 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 124 117 KDT au cours du 1er semestre de 2017 contre un montant de 112 022 KDT au cours du 1er semestre de 2016 et 240 011KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	Période du 01.01.2017 au 30.06.2017	Période du 01.01.2016 au 30.06.2016	Période du 01.01.2016 au 31.12.2016
Intérêts sur crédits CT & MLT	99 269	89 144	193 751
Intérêts sur comptes courants débiteurs	21 317	19 926	40 445
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	1 089	648	1 201
Profit. Perte vente et achat à terme devises	2 442	2 304	4 614
Total	124 117	112 022	240 011

Note 14 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 28 438 KDT au cours du 1er semestre de 2017 contre un montant de 26 594 KDT au cours du 1er semestre de 2016 et 54 618 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	Période du 01.01.2017 au 30.06.2017	Période du 01.01.2016 au 30.06.2016	Période du 01.01.2016 au 31.12.2016
Commissions sur comptes et moyen de paiement	16 531	14 681	31 044
Commissions sur opérations internationales	1 732	1 422	9 089
Commissions sur cautions, aval et autres garanties données par la banque	4 231	4 571	11 583
Récupérations et autres commissions	5 944	5 920	2 902
Total	28 438	26 594	54 618

Note 15 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 41 129 KDT au cours du 1er semestre de 2017 contre un montant de 35 471KDT au cours du 1er semestre de 2016 et 68 096 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	Période du 01.01.2017 au 30.06.2017	Période du 01.01.2016 au 30.06.2016	Période du 01.01.2016 au 31.12.2016
Produits sur bons de trésor	26 276	28 805	54 505
Décote sur titres de transactions	(361)	(548)	2 259
Prime sur titres de transactions	2 960	177	(2 020)
Gains sur portefeuille-titres commercial	28 875	28 434	54 743
Profit. Perte sur opérations de change	1 668	861	1 116
Profit. Perte sur positions de change au comptant	(15 366)	6 693	6 136
Profit. Perte sur positions de change à terme	25 952	(517)	6 101
Gains sur opérations financières	12 254	7 037	13 353
Total	41 129	35 471	68 096

Note 16: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 9 595 KDT au cours du 1er semestre de 2017 contre un montant de 11 783 KDT au cours du 1er semestre de 2016 et 19 464 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	Période du 01.01.2017 au 30.06.2017	Période du 01.01.2016 au 30.06.2016	Période du 01.01.2016 au 31.12.2016
Produits de valeurs mobilières	5 913	5 839	9 189
Produits sur participations en portage	3 682	5 944	10 275
Total	9 595	11 783	19 464

Note 17 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 85 666 KDT au cours du 1er semestre de 2017 contre un montant de 78 214 KDT au cours du 1er semestre de 2016 et 160 116KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	Période du 01.01.2017 au 30.06.2017	Période du 01.01.2016 au 30.06.2016	Période du 01.01.2016 au 31.12.2016
Intérêts sur dépôts à terme	31 312	26 828	52 133
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	27 127	28 081	59 142
Intérêts sur comptes d'épargne	17 317	14 592	30 217
Intérêts sur dépôts à vue	6 910	5 948	13 030
Intérêts sur ressources spéciales et emprunts obligataires	3 000	2 765	5 594
Total général	85 666	78 214	160 116

Note 18 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 14 427 KDT au cours du 1er semestre de 2017 contre un montant de 11 994 KDT au cours du 1er semestre de 2016 et 33 078 KDT au cours de l'exercice 2016 se détaillant ainsi:

Désignation	Période du 01.01.2017 au 30.06.2017	Période du 01.01.2016 au 30.06.2016	Période du 01.01.2016 au 31.12.2016
Dotations aux provisions sur créances et passifs	10 764	9 673	32 411
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	2 449	1 000	5 167
Dotations/reprises aux provisions collectives	627	700	1 385
Frais et pertes sur créances	587	621	1 445
Radiation de créances			21 609
Reprises sur provisions	-	-	(28 939)
Total	14 427	11 994	33 078

Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 6 223 KDT au cours du 1er semestre de 2017 contre un montant de 2 570 KDT au cours du 1er semestre de 2016 et 6 672 KDT au cours de l'exercice 2016 se détaillant ainsi:

Désignation	Période du 01.01.2017 au 30.06.2017	Période du 01.01.2016 au 30.06.2016	Période du 01.01.2016 au 31.12.2016
Dotations aux provisions/portefeuille d'investissements	7 158	2 573	6 792
Moins-value sur cession titres de participation	-	-	-
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(935)	(3)	(120)
Total	6 223	2 570	6 672

Note 20 : Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 39 525 KDT au cours du 1er semestre de 2017 contre un montant de 35 693 KDT au cours du 1er semestre de 2016 et 74 207 KDT au cours de l'exercice 2016.

Note 21 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 18 106 KDT au cours du 1er semestre de 2017 contre un montant de 16 572 KDT au cours du 1er semestre de 2016 et 35 555 KDT au cours de l'exercice 2016.

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 30 juin 2017 un solde de (546 302) contre (712 363) KDT au 30 juin 2016 et (249 767) KDT au 31 décembre 2016 se détaillant ainsi :

Désignation	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	220 247	50 177	91 731
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	38 462	68 730	53 972
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(805 011)	(831 270)	(395 472)
Total	(546 302)	(712 363)	(249 767)

Note 23 : Evénements postérieures à la date de clôture

L'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers prévoient l'obligation des banques d'adhérer au fonds de garantie des dépôts. Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

A l'état actuel des choses, la date d'adhésion des banques au fonds ainsi que les cotisations en découlant dépendent de sa constitution définitive et ne peuvent pas être anticipées.

A cet effet, aucune charge n'a été comptabilisée, à ce titre, au 30 juin 2017.

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 30/06/2017.

ARAB TUNISIAN BANK

Avis des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Semestriels Arrêtés au 30 juin 2017

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Bank couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 et faisant apparaître un total des capitaux propres de 559 850 Mille Dinars y compris un résultat bénéficiaire de 27 818 Mille Dinars.

Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

1. Etendue de l'examen limité

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

2. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter de façon significative la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

3.1. La banque a fait l'objet, au cours de l'exercice 2016, d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2009-2014. Cette vérification a donné lieu à une première notification en date du 23 Septembre 2016. Compte tenu des réponses à la notification de redressement envoyées aux autorités de contrôle en date du 4 novembre 2016, la banque a reçu le 2 Mai 2017 une deuxième notification pour un montant de 10 828 KDT dont 3 085 KDT en pénalités. Une provision pour risque a été constituée sur la base de l'évaluation faite par le conseiller fiscal de la banque.

A la date du présent rapport, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé.

3.2. La note aux états financiers n° 23 « Évènements postérieurs à la date de clôture » décrivant l'obligation des banques d'adhérer au fonds de garantie des dépôts prévu par l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds et notamment celles de l'article 17 ayant fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires, le fonds n'étant pas définitivement constitué et par conséquent la date d'adhésion des banques audit fonds ainsi que les cotisations en découlant ne peuvent être anticipées.

En raison de ces incertitudes, aucun traitement comptable n'a été effectué par la banque, à ce titre, au niveau des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Tunis, le 31 Août 2017

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA